

# LA CITÉ PARLEMENTAIRE DU CANADA

## L'esprit du lieu : passé, présent, futur

Lyette Fortin  
Chambre des communes  
235, rue Queen, Bureau 500-01-33, Ottawa (Ontario)  
Canada  
fortily@parl.gc.ca

**Abstract.** Cet exposé abordera l'histoire du site de la Cité parlementaire du Canada, un des lieux patrimoniaux les plus importants du pays, et de ses couches successives afin de bien saisir les éléments qui ont contribué à définir l'identité et l'esprit de ce lieu. Il portera également sur l'examen de la situation actuelle et des pressions constantes, c'est-à-dire l'évolution des fonctions parlementaires, le déséquilibre entre ces fonctions et l'emplacement, la détérioration des édifices et des terrains et mettra en évidence l'érosion des éléments. Seront enfin exposées les grandes lignes d'une vision et d'un plan à long terme élaborés pour mettre en valeur l'esprit du lieu et ainsi rétablir l'harmonie entre le lieu de travail et le symbole national, le caractère du site et les fonctions, le passé et l'avenir.

### 1. Définition de l'esprit du lieu

La Cité parlementaire est l'un des plus importants sites au Canada. Elle est le siège du système parlementaire de notre pays et le point de mire des célébrations nationales et de l'expression de notre démocratie. Elle est située sur un promontoire qui donne sur la rive de la rivière des Outaouais dans la ville d'Ottawa, capitale du Canada. (*Figures 1 et 2*)

Il est important de bien comprendre les éléments qui caractérisent l'esprit du lieu, notamment ceux associés à l'évolution du contexte historique, afin de pouvoir contribuer de façon significative à l'évolution de la Cité.

*Travaux publics et Services  
gouvernementaux Canada*



*Figure 1 – La Cité et son  
contexte urbain.*

*Travaux publics et Services  
gouvernementaux Canada*



*Figure 2 – L'escarpement de la  
rivière des Outaouais.*

## 1.2 COUCHE AUTOCHTONE

Dès le début, la rivière des Outaouais constitue un élément important qui définira le paysage de la Cité. La rivière a été un des passages les plus importants pour accéder à l'intérieur du continent.

On a constaté qu'il y existait une différence entre le paysage naturel et sauvage des établissements des Algonquins, peuple nomade, sur les terrains longeant la rivière des Outaouais et les établissements définis et organisés des Iroquois sur les terrains de la vallée du St-Laurent.

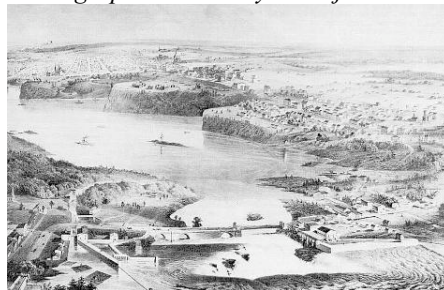
Ce corridor naturel et sauvage, noté par les explorateurs européens, est devenu un trait caractéristique du paysage de la Cité. Northrop Fry, grand critique littéraire, a écrit que « *l'identité du Canada a toujours été associée à sa relation avec son paysage impressionnant* ». Ce paysage impressionnant fait partie de l'esprit du lieu de la Cité.

## 1.3 COUCHE MILITAIRE

En 1823, le gouverneur en chef de l'Amérique du Nord britannique a acheté 400 acres de terrain au confluent des rivières Outaouais et Rideau. Cet achat a donné au gouvernement britannique le contrôle sur un terrain de premier ordre, le long de la rivière des Outaouais, qui a influencé l'emplacement de l'entrée du canal Rideau ainsi que l'usage des terrains avoisinants.

La première phase de lotissement de la rive sud de la rivière a commencé en 1826 avec la construction du canal Rideau. On a établi à ce moment les subdivisions préliminaires des terres et de l'usage de celles-ci, façonnant ainsi la configuration urbaine du centre-ville d'Ottawa. L'élévation du terrain était un aspect important pour la défense militaire, mais elle confirmait aussi le statut le plus élevé. C'est alors que le point le plus élevé est devenu la colline des casernes militaires servant à la protection de l'entrée du canal Rideau, ce site deviendra la colline du Parlement. Le terrain moins élevé à l'ouest est devenu la haute-ville servant à l'établissement des officiers britanniques et de leur famille. Pour ce qui est du terrain moins élevé à l'est, devenu la basse-ville, celui-ci a été loti pour l'établissement des travailleurs irlandais et français, ainsi quelques travailleurs écossais. (*Figure 3*)

*Lithographie de Sarony et Major*



*Figure 3 – Vue d'Ottawa en 1850  
et la colline des casernes militaires.*

### 1.3 COUCHE PARLEMENTAIRE

En 1858, la reine Victoria choisit Ottawa comme capitale. Le promontoire de la colline des casernes militaires est choisi pour l'emplacement des édifices du Parlement. (*Figure 4*) En 1859, un concours d'architecture a été lancé pour définir le style des édifices du Parlement. Le résultat du concours – édifices au style néogothique.

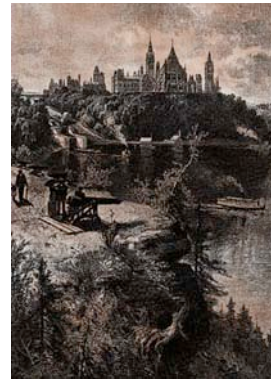
Le choix du style néogothique s'harmonise avec le caractère pittoresque du site. Les édifices semblent jaillir de l'escarpement exprimant une union romantique avec le paysage naturel et sauvage. (*Figure 5*) Non seulement il existait une harmonie entre le paysage et les édifices, celle-ci est tout aussi palpable entre les édifices et les fonctions.

*Picturesque Canada, G.M. Grant*



*Figure 4 – Colline des casernes militaires devient la colline du Parlement.*

*Picturesque Canada, G.M. Grant*



*Figure 5 – Style néogothique - une union avec le paysage naturel.*

### 1.4 IDENTITÉ DISTINCTE DE LA CITÉ

Les fonctions parlementaires, représentant tous les partis politiques, étaient logées dans l'édifice du Centre – l'édifice du Parlement le plus imposant, le plus visible, et de par sa nature, un symbole. La Bibliothèque du Parlement prolonge vers la rivière l'édifice du Centre avec sa forme circulaire. Les édifices de l'Est et de l'Ouest où logeaient les ministères du gouvernement devenaient donc les édifices du gouvernement. (*Figure 6*)

À l'origine, les voies de circulation étaient simples et faciles à utiliser, logiques et cohérentes. Elles étaient caractérisées par des points d'entrées distincts pour les piétons et les voitures, des entrées diagonales pour les points d'accès habituels, et une entrée centrale réservée aux grandes occasions. La présence de tours sur chaque édifice marquant la principale porte d'entrée du public.

La Cité était clairement définie par un mur le long de la rue Wellington, la rivière et l'escarpement au nord. La sécurité a été un élément très important lors de la conception des édifices et de leur emplacement. La clôture qui s'intègre au caractère néogothique avait des

entrées clairement définies avec des barrières qui pouvaient être fermées en cas d'urgence. Le terrain situé à l'extrême est du canal Rideau fut réservé à des fins d'expansion. (*Figure 7*)

*Picturesque Canada, G.M. Grant*



*Figure 6 – Les édifices du Centre, de l'Est et de l'Ouest en 1867.*

*Lithographie de Herman Brosius, 1876*



*Figure 7 – Vue d'ensemble de la Cité et d'Ottawa, en 1876.*

Fait à noter, l'expression architecturale très distincte entre la Cité qui arbore une architecture élégante, élancée avec ses éléments verticaux et sa promenade bordée d'arbres donnant aux travailleurs de la Cité ainsi qu'aux citoyens et citoyennes un endroit paisible et calme comparativement à l'architecture de la ville beaucoup plus massive avec ses accents rectilignes et plutôt horizontaux formant un mur avec ses rues à surface dure très animées et actives.

Le 3 février 1916, un incendie a détruit l'édifice du Centre, réduisant en ruines l'élément clé de l'identité parlementaire. Après l'incendie de 1916, une détermination marquante de reconstruire le plus tôt possible, même en temps de guerre, avait été solidement établie. La Bibliothèque du Parlement a survécu à l'incendie. La reconstruction dans le style d'architecture original, le néogothique, a été confirmée même si ce style n'était pas la tendance architecturale de l'époque. Ce style d'architecture représentait le Parlement canadien et était synonyme de notre symbole national. La nouvelle construction a dû tenir compte des besoins croissants en matière de locaux pour les fonctions parlementaires. L'édifice parlementaire du Centre prend alors une allure encore plus impressionnante avec sa tour de la Paix élancée. (*Figure 8*)

### 1.5 EXPANSION DE LA CITÉ

La parcelle de terrain à l'extrême est avait été réservée pour la future expansion de la Cité, par contre, ces plans ont été minés quand une parcelle de terrain fut achetée pour y construire l'hôtel Château Laurier.

Ainsi pour répondre aux besoins d'expansion, le gouvernement a dû regarder vers l'ouest. Les propriétés commerciales et résidentielles ont été expropriées. Les édifices de la Confédération et de la Justice ont été construits sur ces terrains en 1920 et 1930 pour loger les ministères gouvernementaux. (*Figure 9*) Ces édifices ont été conçus pour s'agencer au style d'architecture de la Cité, c'est-à-dire avec des éléments verticaux, des toits à pente aiguë avec des lucarnes et des tourelles.

Source inconnue



Figure 8 – Le nouvel édifice du Centre.

Inévitablement, un plus grand nombre de locaux se fit sentir pour les fonctions parlementaires, besoins auxquels les planificateurs ont répondu en réinstallant les fonctions ministérielles, situées dans les édifices de l'Est et de l'Ouest, dans d'autres édifices situés ailleurs dans la ville. Et les édifices de l'Ouest et de l'Est ont, alors, été aménagés pour loger les fonctions parlementaires. C'est par la suite que les édifices de la Confédération et de la Justice ont été rénovés pour accommoder les fonctions parlementaires.

Service d'aménagement de la capitale nationale, 1950



Figure 9 – Édifices de la Confédération et de la Justice.

#### 1.6 HARMONIE ENTRE FONCTIONS ET EXPRESSION ARCHITECTURALE

L'harmonie entre les fonctions et l'expression architecturale est un aspect primordial de la Cité. Dès notre entrée dans l'Édifice du Centre, l'importance du Parlement se fait sentir de par son caractère accueillant et gracieux. Tout avait été pensé par les maîtres d'œuvre de la Cité. Les espaces pour les fonctions principales des Chambres (les salles des débats du Sénat et de la Chambre des communes qui dans l'édifice d'origine et dans celui reconstruit occupaient un espace central à l'étage principal), des comités, des groupes parlementaires ainsi que des bureaux de parlementaires, tous ces espaces arborent une allure distincte en matière de qualité des détails, des finis architecturaux et même de l'ameublement qui s'agence non seulement avec le style néogothique, mais aussi à l'importance de la fonction donc à la hiérarchie des fonctions parlementaires. (Figures 10 et 11)

*Archives nationales*



*Figure 10 – Chambre du Sénat.*

*Archives nationales*



*Figure 11 – Chambre des communes.*

Les locaux abritant les fonctions et les services de soutien pour appuyer le travail des parlementaires étaient construits avec des matériaux simples d'une finition beaucoup plus humble.

Un autre aspect très distinct et en harmonie avec les lieux est que nous retrouvons, gravées sur les murs des édifices de la Cité, l'histoire de notre pays. Des sculptures de pierres et de boiseries ainsi que des vitraux nous présentent l'histoire d'un peuple et de ses artisans, tous sans exception, y sont représentés, les peuples, les cultures, la faune et la flore.

### 1.7 LIEU DE RASSEMBLEMENT

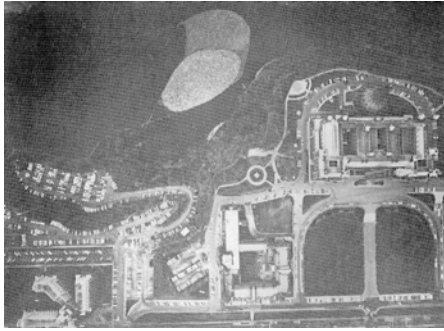
Depuis le début, la Cité a été, et continue d'être, un lieu de rassemblement pour le public, tant pour les célébrations que pour les manifestations. Les édifices et les terrains deviennent une scène où se déroule le récit de l'histoire du pays et de ses institutions démocratiques. Ce lieu ouvert est synonyme de notre démocratie et fait partie de l'esprit du lieu.

## 2. Érosion de l'esprit du lieu

L'esprit du lieu de la Cité se manifeste autant par des éléments à grande échelle qu'aux plus minuscules détails. Il est question ici de son paysage naturel, de sa morphologie urbaine, de son aménagement paysager, de son architecture, des fonctions parlementaires et finalement des activités et événements publics.

Un des éléments qui a été érodé et qui définit l'identité et l'esprit du lieu de la Cité est, en tout premier lieu, le paysage. Un exemple marquant de l'érosion du paysage pittoresque et de la ceinture de verdure qui définit l'escarpement est la prolifération des surfaces dures asphaltées de la ville dont les espaces de stationnement qui ont envahi les espaces verts de la Cité. (*Figure 12*)

*Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada*



*Figure 12 – Invasion du caractère urbain asphalté.*

Des besoins croissants en matière de sécurité se font sentir à la suite des événements du 11 septembre 2001. Des installations temporaires pour le contrôle des véhicules ont été érigées. Ces installations ainsi que des structures temporaires de quai de chargement nuisent au caractère du lieu et ne s'intègrent pas avec le caractère des édifices. (*Figures 13 et 14*)

*Chambre des communes*



*Figure 13 – Contrôle des véhicules.*

*Chambre des communes*



*Figure 14 – Quai de chargement.*

Tant par les conditions climatiques que par le manque d'entretien ainsi que par des interventions et des techniques de réparation inappropriées, la dégradation des matériaux d'origine amène des problèmes structurels de grande importance forçant la stabilisation des installations par des harnais et des échafaudages. (*Figures 15, 16 et 17*)

*Chambre des communes*

*Chambre des  
communes*

*Chambre des  
communes*



Figure 15.



Figure 16.



Figure 17.

Dans les années 1960-1970, plusieurs interventions inappropriées et l'usage de matériaux incompatibles ont littéralement défiguré certaines façades extérieures et intérieures des édifices d'origine, résultat d'un manque de considération flagrant pour le patrimoine.

Également, ces édifices n'ont pas été conçus pour accueillir les installations des nouvelles technologies de l'information et répondre aux besoins de sécurité, ainsi leurs installations causent des dommages aux finis. Les activités médiatiques au cœur de la Cité sont en constante croissance et l'infrastructure nécessaire pour connecter les médias de façon intégrée est inexistante. Les installations sont improvisées et souvent nuisent au caractère des lieux.

Dans les années 1970 et 1980, les activités parlementaires, toujours croissantes, ont dû être accommodées en raison du manque d'espace dans la Cité et sont passées dans des édifices au centre de la ville au cœur des pâtés urbains. Ces fonctions parlementaires déménagées dans des tours à bureaux se retrouvent subitement dans des locaux qui ne sont pas en harmonie avec leur fonction. Cette migration a brouillé les limites de la Cité et engendré une certaine confusion quant à la relation entre cette dernière et la ville. Cette situation a créé un déséquilibre entre les fonctions et l'emplacement. Cette situation menace l'identité des institutions parlementaires et souligne le besoin d'une Cité bien définie.

### 3. Mise en valeur de l'esprit du lieu

Il est évident que le monde a dramatiquement changé depuis la construction des édifices du Parlement. La planification et les rénovations du passé n'ont pas suivi le rythme de ces changements. Finalement en 2000, il était devenu essentiel qu'une vision et un plan directeur soient élaborés pour la Cité et mis en œuvre afin de protéger et renforcer les qualités particulières, remarquables et uniques de la Cité.

#### 3.1 LA VISION ET LE PLAN À LONG TERME

La **vision et le plan à long terme** visent à exprimer les valeurs essentielles à respecter pour orienter les futures interventions et développer celles-ci de façon à contribuer à mettre en valeur l'esprit du lieu.

##### 3.1.1 *La Vision et les Principes directeurs*



La **vision** est un énoncé de haut niveau qui souligne l'importance de la Cité en tant que symbole important pour le pays. Elle fournit les fondements philosophiques de la vision et du plan à long terme et confirme que l'évolution de la Cité doit se dérouler de manière à concilier les besoins fonctionnels changeants des activités parlementaires et des autres utilisateurs et l'engagement primordial à préserver les valeurs historiques, environnementales et symboliques du site.

Les **principes directeurs**, eux, expriment les valeurs en ce qui a trait à l'aménagement de la Cité. Ils établissent les huit secteurs prioritaires qui doivent être considérés lorsque des changements sont envisagés. Les huit secteurs essentiels sont : Primauté symbolique; Valeur patrimoniale; Environnement naturel; Délimitation de la Cité; Accessibilité et sécurité; Schémas d'utilisation; Interconnexions; et Gérance. Avec la vision, les principes directeurs définissent le contexte qualitatif pour l'évaluation des projets et la prise de décision. Un exemple d'élément essentiel est l'établissement d'une identité physique précise avec des limites définies à l'intérieur desquelles ont lieu toutes les grandes fonctions parlementaires (les Chambres, les comités, les groupes parlementaires et les bureaux des parlementaires).

### *3.1.2 Les Principes de Planification et d'Aménagement et le Plan de Visualisation*

Les **principes de planification et d'aménagement** ont été élaborés afin de fournir une orientation plus détaillée et d'appuyer l'intégration de nombreuses exigences au sein de la Cité. Ces principes abordent, entre autres, la morphologie urbaine, les types de paysages, les locaux supplémentaires, la composition architecturale, les voies de circulation, le contrôle des véhicules, la réception et le contrôle des visiteurs, le stationnement et le développement durable. Ces principes se veulent rigides lorsqu'il est question des éléments essentiels, tout en étant souples quant à la réalisation.

Le **plan de visualisation** sert à illustrer une façon de mettre en œuvre les principes de planification et d'aménagement. C'est un outil qui sert à préciser l'objectif des principes, à souligner les relations entre les différents principes et à illustrer les possibilités et le potentiel du site dans son ensemble. Le plan de visualisation servira à orienter l'évaluation des propositions d'aménagement à venir. (*Figure 18*)

*duToit Allsopp Hillier*



Figure 18 – Modèle numérisé du plan de Visualisation.

### 3.1.3 Le Cadre de Mise en Œuvre

Le cadre de mise en œuvre établit une approche pour aborder la rénovation des structures les plus détériorées qui demandent une attention immédiate et établit la séquence logique des projets tout en assurant les besoins opérationnels des activités parlementaires en fournissant des locaux provisoires et, par le fait même, répondre aux besoins fonctionnels les plus pressants. Le cadre s'assure également que les méthodes utilisées sont efficaces et rentables. Et finalement, celui-ci s'assure que tous les projets contribuent à l'atteinte des objectifs de la vision et du plan à long terme, comme tous les morceaux d'un casse-tête.

Ce cadre de mise en œuvre consiste en des programmes quinquennaux continus comprenant trois éléments : le Programme des grands projets d'immobilisations (la construction et la rénovation des principaux projets); le Programme de réfections (les travaux urgents nécessaires à la préservation des édifices) et le Programme de planification (l'élaboration de plans définis pour la prochaine période quinquennale). L'approche permet au gouvernement et au Parlement d'établir des objectifs à court terme dans le contexte de la vision et du plan à long terme.

## 4. Conclusion

Au fil des années, plusieurs éléments qui définissent l'esprit du lieu ont survécu. La vision et le plan à long terme s'assureront que les futures interventions respecteront, mettront en valeur et renforceront l'esprit du lieu et continueront de refléter nos espoirs et aspirations pour un parlement canadien démocratique ouvert.

C'est un privilège de pouvoir contribuer à l'histoire de la Cité, d'ajouter une couche qui contribuera à son évolution tout en respectant l'esprit du lieu, car selon C. T. Goodsell du *British Journal of Political Science* (juillet 1998) « *l'architecture des édifices du Parlement ainsi que la conception et le contenu des chambres parlementaires apportent trois contributions à la culture politique : ils perpétuent le passé, ils reflètent le présent et ils façonnent l'avenir.* »

**REMERCIEMENTS**

L'Étude de Julian Smith & Associates en collaboration avec l'historienne Victoria Angel, *Historical Overview: Parliament Hill and its Urban Context* a servi de fondation pour établir le contexte historique de la Cité parlementaire.

La vision et le plan à long terme pour la Cité parlementaire ont été élaborés par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada en étroite collaboration avec les partenaires parlementaires (le Sénat, la Chambre des communes, la Bibliothèque du Parlement) ainsi que d'autres intervenants comme la Commission de la capitale nationale et le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine.

## BIBLIOGRAPHIE

- Bibliothèque du Parlement, 2000. *Plan à long terme de la Bibliothèque du Parlement en matière de locaux, y compris les services aux visiteurs sur la Colline du Parlement.*
- Chambre des communes, 1999. *Bâtir l'avenir: Besoins de la Chambre des communes pour la Cité parlementaire.*
- Conseil consultatif des édifices du Parlement (CCEP), 2001. *La Colline : passé, présent, futur.*
- duToit Allsopp Hillier, 1987. *Secteur de la Cité parlementaire : Lignes directrices d'aménagement urbain et plan de visualisation des aménagements à long terme.* En collaboration avec TPSGC et la CCN.
- duToit Allsopp Hillier, 2005. *Document d'information-Plan de développement (Mise à jour 2005).* En collaboration avec TPSGC.
- duToit Allsopp Hillier, 2006. *Développement durable/Étude de pertinence - Mise à jour 2006 du plan de développement des secteurs de la Cité parlementaire et de la Cité judiciaire.* En collaboration avec TPSGC.
- duToit Allsopp Hillier, 2006. *Secteurs de la Cité parlementaire et de la Cité judiciaire : mise à jour 2006 du plan sur la capacité de l'emplacement et le développement à long terme.* En collaboration avec TPSGC.
- Équipe chargée de l'examen de la VPLT, 2006. *Résumé des exigences en matière de locaux des partenaires parlementaires et analyse de la capacité.* En collaboration avec TPSGC.
- Hotson Bakker Architects, 2001. *La vision et la planification à long terme pour la Cité parlementaire, étude d'urbanisme.* En collaboration avec TPSGC.
- Julian Smith & Associates, Architects, Angel, Victoria. 1999. *Historical Overview: Parliament Hill and its Urban Context.*
- Sénat du Canada, 2000. *Stratégie à long terme du Sénat en matière de locaux.*
- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), 2001. *Un héritage pour les générations à venir : la vision et le plan à long terme pour la Cité parlementaire.*
- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), 2007. *Bâtir sur une base solide : Une nouvelle approche à la mise en œuvre de la Vision et du plan à long terme.*
- Watson MacEwen Architects, 2006. *Rapport d'examen de 2006 de la VPLT sur les consultations avec les partenaires parlementaires : besoins opérationnels priorités et mise en œuvre.* En collaboration avec TPSGC.